

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 202

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Fleur de Falaise
Autor: Audoin, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

Mémoires

Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT
curé de MÉCOURT.

Cette troupe indisciplinée trouva, par honneur, de vigoureuses résistances. Aucune communauté ne voulut adhérer à ce parti. Les populations se défendirent bien violemment puisqu'un des plus fameux de cette troupe infernale fut saisi, massacrée et tomba misérablement sous les coups de ces braves Montagnards (*).

Le susdit Brossard, le digne émule de Copin, resta à Saignelégier pour tourmenter le peuple

(*) C'était un nommé Gruel, français d'origine. Il était venu à Saignelégier pour révolutionner le peuple et lui extorquer des signatures d'adhésion à la France. Le peuple l'attaqua un jour et lui tira des coups de fusil. Comme il portait une cuirasse, les balles ne l'abattirent point. Enfin un jeune homme voyant qu'on ne pouvait l'abattre, alla tremper une balle dans un bénitier, en charge son fusil et frappa au cœur le révolutionnaire. S'étant relevé, il s'écria « j'ai mon coup, je vous en merci ! ». Il tomba de nouveau. Le peuple l'acheva à coups de pierres et de triques. On lui coupa la tête qu'on planta sur un piquet à côté de l'arbre de la liberté. Son cadavre, après avoir été abandonné sur le mur du cimetière, fut enfoui trois jours après. (Mémoires de Verdant, de notre collection). Telle fut la fin de ce misérable qui avait irrité le peuple par ses insultantes provocations.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 4

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

— Mon oncle ?...

— Soit, soit ! Mais je veux l'interroger. L'étudier, me rendre compte par moi-même de ce qu'il vaut faire une enquête approfondie sur son caractère, sa moralité, ses moyens d'existence, enfin sur les garanties de toute nature que je suis en droit d'exiger de ton futur mari. Ce soir, à cinq heures, j'irai me promener du côté de la Pierre-Plate ; — qu'il s'y trouve comme par hasard, et, après examen, je te ferai connaître ma décision.

de ce village et des environs. Il obligeait le monde, par la force des armes, à assister à sa messe sacrilège et à ses sermons dans lesquels il débitait un tas d'abominations et de calomnies contre les curés et les prêtres fidèles qui avaient émigré, pour ne pas donner du scandale à leurs ouailles en prêtant le serment civique. Brossard n'a cessé de les noircir aux yeux du public jusqu'au moment où il fut le témoin des sacrilèges, des abominations qu'une bande de brigands commirent dans l'église paroissiale de Saignelégier, en renversant les autels et les croix qu'ils brûlèrent, en foulant aux pieds les vases sacrés, en proférant mille horreurs contre la religion, contre Dieu et son Christ. Ce malheureux prêtre-jureur vit de sang froid toutes ces atrocités contre le ciel, sans témoigner aucune douleur et sans répliquer le moindre mot. Voilà les effets du zèle ardent que le prêtre assermenté se vantait tant partout d'avoir pour la religion catholique et pour le salut du peuple sans pasteurs. Il voit les voileurs, il voit les impies qui s'acharnent contre la maison de Dieu, qui immolent les victimes, qui refusent de leur aider dans leur fureur infernale, le soi-disant pasteur, le zélateur des âmes, n'ouvre pas la bouche, il ne s'oppose pas à ces atrocités, il n'y met aucune obstacle. N'est-ce pas là le vrai portrait du mercenaire dont parle l'Écriture Sainte, qui voyant venir le loup dans la bergerie, se sauve et laisse faire tous les ravages ?

Si je descends à St-Ursanne j'y rencontre encore un gros chanoine, nommé Berger, archidiacre du Chapitre de St-Ursanne. Ce misérable aimant mieux ses aises et son bien être chez lui et craignant, au contraire, que sa fuite et son exil à l'étranger ne le missent dans une grande nécessité pour les vivres dans les amerutes et les angoisses, considéra tout cela

— Oh ! mon bon oncle, je suis bien tranquille sur le résultat de l'examen !

— Va, va, — à cinq heures, ce soir, à la Pierre-Plate.

Et le vieux savant, resté seul, gronda, son ressentiment non encore apaisé :

— Ce Gélinet !... *Carduus carduum* !...
Cette canaille de Gélinet !...

* * *

Dans quelle anxiété Geneviève passa l'après-midi de cette journée, on s'en fait une idée aisément.

Elle ne revit son tuteur qu'au dîner. Il s'était fait un masque impénétrable. N'eussent été la serviette nouée autour du cou, et les lunettes, on eût dit un sphinx égyptien.

Il devait se préparer à subir quelque terrible assaut, car la cuiller à potage tremblait dans sa main.

La gouvernante sortit, et après quelques secondes d'un silence imposant, la pauvre fille

comme du vrai pusillanisme. Il fut facile de l'amener à prêter le serment constitutionnel. A la requisition de la municipalité, il prêta devant elle le serment exigé par le décret,

Le vaillant ex-jureur voulut jouer le rôle de pasteur. Il osa monter en chaire, quoiqu'il ne sut que très imperfectement le langage français (*). Il prêche au peuple et prétendit ensuite se justifier à cause du serment qu'il venait de faire, mais tout le monde ne fit que tourner en ridicule les raisons qu'il alléguait pour sa justification. Il citait improprement des textes de l'Écriture pour donner plus de poids à ses paroles (').

Berger ne fut pas le seul de son Chapitre qui tomba dans de pareils égarements. Le vieux Keller, Prévôt du Chapitre suivit aussi son exemple, mais il eut la bonne grâce de se réfugier chez son frère à Porrentruy et ne remplit aucune fonction ecclésiastique.

Le chanoine Fréquel, obligé de s'exiltrer devant la révolution parce qu'il avait comploté contre le Prince et son gouvernement, errait dans Paris jusqu'au moment où il put

(*) Berger était un Alsacien, natif de Colmar,

(**) Le 20 mai 1793, en prêtant le serment devant la municipalité de St-Ursanne, Berger déclara « qu'il ne comprenait pas ces mots *Liberté* et *Égalité* », mais qu'il jurerait d'être bon citoyen, qu'il ne serait pas perturbateur du repos public et qu'il n'agirait en rien contre la patrie. Il fut ensuite désigné comme desservant provisoire de St-Ursanne. Le peuple eut horreur de ses sacrilèges et s'il était forcée d'entendre ses discours, il n'allait au temple que pour « se moquer du gros vieux Berger, de sa tourmente et de son accent allemand dans ses sermons qu'il avait la prétention de remplir de textes de l'Écriture pour justifier son abominable apostasie ».

demandé d'une voix étranglée par l'angoisse :

— Eh ! bien, mon oncle ?

— Eh ! bien, mon enfant, mes pressentiments de cette fâcheuse ressemblance ne m'avaient point trompé. Ce M. Legoff ne te convient nullement.

— Que dites-vous ?

— Je dis que, de l'enquête approfondie à laquelle je me suis livré, il résulte que cet individu n'est qu'un âne bâlé, et un sot, et un insolent par-dessus le marché.

— Ce n'est pas possible ; il y a erreur ! — Vous l'avez interrogé ?

— Minutieusement, je te prie de le croire. Je lui ai d'abord présenté un *lamium-album* : « Pourriez-vous me dire le nom de cette plante ? » lui ai-je demandé. — Ça, m'a-t-il répondre d'un air suffisant, c'est une ortie. » Conçois-tu ? confondre une ortie avec un *lamium* ? — une urticée avec une labiée.

— Mais mon oncle ?...

— Quoi ? mon oncle ?... Attends ! — Même

obtenir la place de grand vicaire de son oncle, l'apostat Gobel, évêque constitutionnel de Paris. Piqueler fut l'un de ceux qui favorisèrent le plus, par leurs intrigues, les mauvais sujets qui cherchaient à bouleverser la Principauté.

Venons enfin à *Vallet*, curé de Bourrignon. C'était un homme suffisant dans sa manière de penser. Différent de tous ses confrères, extraordinairement rempli de lui-même, estimant toujours son jugement supérieur aux autres, ayant un esprit chicaneur, il eut plusieurs mauvais procès avec ses paroissiens. Ce qui le rendit méprisable, avare et détesté souverainement dans sa paroisse. On jugera maintenant qu'avec de tels défauts il devait être du nombre des prêtres jureurs qui suivirent le torrent d'iniquité pour satisfaire, les uns, leur cupidité d'intérêts, les autres, leurs vues d'orgueil et d'ambition. Ce sont là les ministres fonctionnaires du nouveau régime qui restèrent ainsi dans la nouvelle France pour scandaliser le peuple et l'engager à participer au schisme de la France, schisme condamné par notre saint Père le pape Pie VI.

Je n'oserais passer sous silence les deux prêtres scélérats *Voisard* et *Lémann*, le premier promoteur de l'Évêché de Bâle et secrétaire du ci-devant suffragant Gobel, le second confrère intrus du Chapitre de St-Michel à Porrentruy. Tous les deux, ils avaient conspiré et trempé leurs mains dans les complots ayant pour but le renversement de la souveraineté temporelle de notre Prince, d'une partie de ses officiers. Le projet ayant été découvert, le traître *Voisard* fut contraint de fuir et de s'expatrier. *Lémann* fut mis en arrestation au château de Porrentruy et y resta jusqu'au jour où la troupe française entra sur les terres de la Principauté et après le départ des troupes autrichiennes. Délivré de sa prison, le missionnaire hypocrite (*) se montra partout témoignant du repentir d'avoir coopéré contre la justice du gouvernement. Il se déguisa encore quelque temps devant le monde. Mais le moment favorable de se dévoiler arriva bientôt. Ce fut quand le factieux Rengguer, sous la protection du général Demars, fit convoquer une assemblée générale de toutes les communes de la Principauté, exceptées toutefois celle de la Prévôté de Moutier-Grandval. Le prêtre ambitieux ayant obtenu des suffrages pour être élu député à l'Assemblée générale de

(*) *Lémann*, d'une insatiable ambition, avait couru à Vienne, au passage du pape Pie VI. A force d'intrigues il obtint le titre de missionnaire apostolique. De retour au pays il voulut donner des missions, mais tous les curés lui fermèrent les portes des églises. Il s'était emparé, par fraude d'un canonat, à Porrentruy, malgré le Prince et le Chapitre de St-Michel.

question pour un *daucus carota*. — Réponse, — devine la réponse ?

— Sais-je, moi ? — murmura Geneviève, dont la tête commençait à tourner.

— Non, ce serait drôle, si ce n'était navrant !

Le vieux professeur fit entendre, en signe de mépris, une sorte de hennissement aigu.

— Navrant !... réponse « de la cigüe ! — Ah ! ça, Monsieur, lui criai-je, vous ne voyez donc pas ce qu'il y a au centre de l'ombelle ? —

Tiens, c'est vrai, une petite bête rouge ! » Une petite bête rouge ! Non, c'était trop fort, et tu conviendras que j'aurais pu m'en tenir là ?... Enfin, pour toi, je voulus insister, et, avisant un superbe échantillon d'*eryngium maritimum*, j'en fis l'objet d'une troisième interrogation. Notre homme prit l'*eryngium* et, avec son imperturbable aplomb, — note qu'il riait sous cape, avec un air, manifestement de se moquer de moi : « Quel beau chardon !... » Cette fois, je jugeai la mesure comble, — un chardon !

la Rauracie, il siégea au nom de sa commune (**)

Se voyant comme élevé au pinacle, oubliant son caractère sacerdotal, il se démasqua ouvertement et fit voir quels étaient ses sentiments en déployant ouvertement tout son plan d'intrigues et de fourberies contre son Souverain et son gouvernement afin de les rendre odieux aux yeux du peuple.

Quand l'évêché fut une fois réuni à la France, le prêtre orgueilleux, ouvertement démasqué, ne connut plus de bornes à ses extravagances de tout genre. Il déshonora son caractère sacerdotal en se coiffant du bonnet rouge et en se promenant audacieusement dans les rues de Porrentruy. En un mot il en enrichit sur les plus enragés pour se déshonorer lui-même. Il couvrit le Prince Evêque des plus noires calomnies telles que ses plus cruels ennemis n'auraient pas imaginées (**).

Ayant toutes les qualités et les vertus patroliques requises par le nouveau régime des Jacobins, il fut bien vite remarqué par les commissaires, députés de la Convention nationale de Paris et d'autres fameux Français. Ils jetèrent les yeux sur ce nouveau Jacobin et en firent un des représentants ou députés dans la dite Convention au nom du département du Mont-Terrible. Ils ne réussirent que trop bien à le faire élire. Le prêtre apostat, de son côté, fit tout son possible pour être élu, force protestations de serment, de bassesses indignes de son caractère sublime. Il se fit même mépriser par les plus méchants et on le traita d'apostat. Toutefois il joua admirablement bien son rôle à l'entière satisfaction des Conventionnels.

Tous ces prêtres jureurs de la nouvelle France demeurent au pays plus pour scandaliser et attrister le peuple que pour le consoler. Étant privé de ses pasteurs légitimes qui avaient sa confiance, il eut la douleur d'entendre ces malheureux jureurs crier contre les bons curés et les couvrir de calomnies, cherchant à enlever aux paroissiens la bonne opinion qu'ils avaient de leurs pasteurs.

Bien loin de se faire aimer et rechercher, les jureurs, par ce moyen, tombèrent encore davantage dans l'opprobre et le mépris. Le peuple refusa net d'assister à leurs messes et ne voulut pas d'eux pour remplir les fonctions spirituelles (**).

(*) Député de la petite commune de Roche d'Or.

(**) C'est bien le cas d'appliquer ici à ce misérable ces mots : *Corruptio optimi pessima*.

(***) Il est vraiment curieux de constater que près de cent ans après ces événements les mêmes faits se sont reproduits dans le Jura pen-

— les ânes, ma parole, s'imaginent en voir partout ! — un chardon ! — « Monsieur, lui dis-je froidement, il est inutile de rééditer votre stupide plaisanterie du *carduus carduum*, vous en serez pour vos impertinentes allusions, j'ai l'honneur de vous saluer... » Et je lui ai tourné le dos. Tu as maintenant la preuve que cet individu ne peut en aucune façon te convenir.

— Mais votre enquête n'a porté que...

— N'insiste pas.

— Qu'importe que mon fiancé soit ignorant en botanique ? je n'épouse pas un...

— Jamais je ne donnerai mon consentement à ce mariage !

— Mon oncle ?

Hors de lui, M. Chardonnet brandit la cuiller à potage, répandant sur sa serviette une cascade de bouillon.

— Jamais, répéta-t-il, avec une exaspération croissante. Tu m'entends, jamais !... l'*eryngium maritimum* un chardon !... Jamais !...

(La suite prochainement.)

Les autorités départementales constatant ce mécontentement général du peuple, craignirent un soulèvement général. Ils cherchèrent à calmer les esprits. L'autorité envoya des émissaires dans tous les districts pour faire la lecture d'écrits concernant les curés émigrés. Dans ces écrits ces bons prêtres étaient traités de lâches, ayant abandonné leurs paroissiens, qu'ils avaient écouté plutôt leur caprice que la voix de la charité, que leur devoir était de mourir à leur poste plutôt que d'abandonner leurs ouailles.

Ces émissaires insinuèrent tant de mensonges et de calomnies contre les prêtres émigrés, qu'ils finirent par persuader au peuple que ces prêtres étaient en faute. Le peuple crut, mais pour un moment seulement, que leurs pasteurs n'auraient jamais dû les quitter ainsi et si promptement à cause du serment civique. Mais il fut bien vite détroussé, lorsque la suite lui apprit que les curés et autres ecclésiastiques avaient agi en bons prêtres et en défenseurs de la religion catholique, en demeurant fidèles à leurs serments (*).

Ce pauvre peuple abusé dit plus tard, tout haut : « Oui nos prêtres ont suivi la bonne voie, car nous voyons bien maintenant les intentions infernales des impies contre l'autel et contre les ministres de la religion ». Il fut le témoin atterré des atrocités commises par ces fous de religionnaires, en plusieurs endroits du pays, quand ils brûlèrent les autels et les croix, quand ils traitèrent les prêtres qui exerçaient leurs fonctions de fanatiques et en disant, que toute la religion n'était qu'un tissus et un assemblage de superstitions, comme on le verra dans la suite de cette histoire, quand il fut interdit, par un décret, tout exercice extérieur de religion, dans les ci-devant églises et oratoires où se célébraient les divins mystères des autels.

dant l'inqualifiable persécution de 1873 et les années suivantes. Le peuple refusa net le ministère des prêtres apostats qui avaient remplacé les curés légitimes exilés. Quels rapprochements !

(*) En 1874 on débita les mêmes calomnies contre le clergé fidèle, on lui reprocha de ne pas accepter la loi schismatique et la destitution de son évêque légitime, Mgr Lachat, mais le peuple ne se laissa pas tromper. Il demeura uni à ses pasteurs légitimes, exilés, comme en 1795.

(A suivre).

HYGIÈNE PRATIQUE

La santé de l'enfant.

La santé, écrivait Fontenelle, est l'unité qui fait valoir les zéros de la vie. Sans la santé que chacun reconnaît comme le premier, mais aussi comme le plus fragile de tous les biens, il n'y a ni sécurité, ni avenir pour l'enfant, ni repos, ni joie pour la famille. « Il n'y a pas de richesse plus grande que la santé du corps, ni de plaisir égal à la joie du cœur », a dit l'*Ecclésiaste*. Il faut donc savoir soigner son enfant, le protéger contre la maladie ; malheureusement il est presque impossible d'y arriver toujours, or lorsqu'une menace est dans l'air, que le petit se montre triste, qu'il est sans appétit, a le sommeil agité, il faut tout de suite prévoir l'invasion du spectre sombre, le repousser par les secours médicaux et, s'il est le plus fort, le chasser le plus vite possible.

La première chose à faire est de donner au petit malade une installation hygiénique, une grande chambre claire, — le docteur Périer, médecin spécial de l'enfance, fait